

### PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU QUARTIER PHILIPPI

**Le Maire de la commune de Molsheim,**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et plus précisément ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal N° 011/2/2026 du 7 avril 2026 portant mise en œuvre des délégations du conseil municipal au Maire – application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, et notamment son article 4 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal N° 131/8/2025 du 16 décembre 2025 portant création d'un groupement de commande entre la Ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig ;
- VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2124-1 et R.2124-1 ;
- VU** la procédure formalisée de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement des voiries et renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement du quartier Philippi, publiée au BOAMP sous le n°26-11080 le 02/02/2026 et au JOUE sous le n° 79039-2026 le 03/02/2026 ;
- VU** la Commission d'appel d'offres du 22 avril 2026 ;
- VU** l'offre des bureaux d'études SERUE / HYDRATEC / BENEDICTE MITAINE, TRANSPORT TECHNOLOGIE-CONSULTE KARLSRUHE, SETIB, SODEREF / AEM, M2I / WE SCAPE, EGIS EAU / EGIS VILLES ET TRANSPORTS / ACTE 2 PAYSAGE, SFI / ACERE / INGAIA, OTE INGENIERIE / GALLOIS CURIE, AMS / HMS / BALOO, BEREST / PARENTHÈSE, INGEROP / CHEMINS INDIENS, CABINET LAMBERT & ASSOCIES, S.E.T.U.I., EMCH + BERGER / IUPS ;
- CONSIDERANT** la nécessité de renouveler les réseaux d'eau potable et d'assainissement, de réaménager les réseaux secs et les voiries du quartier Philippi, comprenant les rues Philippi, du Maire Fuchs, Victor Hugo, Paul Jehl, Pasteur, et une partie de la rue de la Source ;
- CONSIDERANT** l'importance des travaux et la complexité de l'étude ;
- CONSIDERANT** que l'article L2124-1 du Code de la commande publique impose de conclure des marchés selon une procédure formalisée si le montant hors taxes du marché est supérieur aux seuils européens ;
- CONSIDERANT** que l'opération du réaménagement des voiries et renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement du quartier Philippi est estimée à 4 000 000,00 € HT ;

**CONSIDERANT** que l'offre du Bureau d'études SODEREF présente un caractère économiquement avantageux et remplit les besoins de la Ville de Molsheim ;

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement des voiries et renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement du quartier Philippi au bureau d'études SODEREF pour un montant de 89 000,00 € HT.

### Article 2<sup>ème</sup> :

D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal ;

### Article 3<sup>ème</sup> :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Service des affaires juridiques et de la commande publique ;
- Service des finances.
- Registre

Fait à MOLSHEIM, le 6 mai 2026

Le Maire,



Laurent FURST

### Voies et délais de recours :

*Si vous estimez que la présente décision est contestable :*

- *La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux devant le Maire. En l'absence de réponse à votre recours gracieux à l'expiration d'un délai de deux mois vous avez la possibilité de former un recours contentieux (article R.421-2 du Code de justice administrative).*
- *La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours contentieux, dans les conditions prévues aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, devant le Tribunal administratif de Strasbourg, sis 31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 STRASBOURG – Tel : 03 88 21 23 23 – courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr).*